



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Tel: 04.13.55.11.66



NON À LA RÉPRESSION DU MOUVEMENT SOCIAL

Toutes et tous devant le TGI de Paris aux côtés des lycéens et militants !

Le 22 mai, à Paris, jour de mobilisation unitaire de la Fonction Publique, des manifestants ont fait l'objet d'interpellations par les forces de l'ordre, tout comme les lycéens pour l'occupation du lycée Arago.

Garde à vue prolongée, passage en comparution immédiate, rien ne leur a été épargné !

Le 15 juin aura lieu le procès d'un certain nombre d'entre eux dont un camarade, manifestant et militant, qui a eu pour seul tort de porter un « sweat à capuche noire ».

Agent public, il manifestait dans le cadre de l'appel unitaire Fonction publique contre la « casse du service public ». Quelle absurdité de se retrouver aujourd'hui sur le banc des accusés alors qu'il manifestait pour un service public de qualité !

Les jeunes arrêtés au lycée Arago étaient réunis pour discuter des réformes en cours, aucune dégradation n'a été constatée. Les conditions de leur arrestation et de leur mise en garde à vue ont soulevé l'indignation de leur famille et de leurs enseignants, le traitement qui leur a été infligé, y compris aux mineurs, est totalement disproportionné.

Les délits sur lesquels reposent ces procédures sont issus d'une loi de 2010 qui punit la « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations » et « l'intrusion dans un établissement scolaire ».

Gérard Collomb fustigeait à l'époque cette atteinte à la liberté fondamentale de manifester lorsque Christian Estrosi avait déposé cette proposition de loi. Aujourd'hui, ministre de l'Intérieur, il se sert entre autres de ces dispositions pour réprimer le mouvement social.

À cet usage de lois répressives s'ajoutent ses récentes déclarations polémiques prônant l'auto-défense pour assurer la sécurité publique. Cela ne fait que confirmer la stratégie du gouvernement : intimider les manifestants et discréditer les luttes légitimes pour le progrès social.

Pour la CGT, la priorité est de développer les services publics, bien commun de toutes et tous et de leur donner les moyens de répondre aux besoins de la population. Il est urgent que le gouvernement entende les revendications exprimées et respecte pleinement les libertés fondamentales, comme celle de manifester, qui permettent la pleine expression du mouvement social.

La CGT et ses organisations – qui ne cautionnent pas les actes injustifiables de personnes extérieures au mouvement social – dénoncent cette répression et cette instrumentalisation de la justice.

La CGT est solidaire des manifestants et des jeunes poursuivis.

Elle appelle à un rassemblement le vendredi 15 juin 2018 de 12h à 15h devant le Tribunal de Grande Instance, 2945 avenue de la Porte de Clichy, Paris 17ème, métro Porte de Clichy.

Montreuil, le 7 juin 2018

Vous reprendrez bien un peu de gâteau ?

Il était déjà bien lourd et indigeste le mille-feuilles de la recherche dans nos laboratoires, voilà que l'on va en remettre une bonne couche bien crémeuse !

Le financement des laboratoires passe pour une grande partie par les appels à projet européens de type ERC1, nationaux (ANR2, FUI3, PIA4...) ou encore locaux (A*Midex, Cofund...).

Les chercheurs-ses passent donc un temps incroyable à remplir des appels à projets, dont le taux de réussites peut être de l'ordre de 10 % pour les plus sélectifs. Pour répondre au mieux à ces appels à projets (qui peuvent représenter jusqu'à 75 % des subsides dans certaines unités) et à travailler de manière transdisciplinaire, les chercheurs-ses prennent donc leur bâton de pèlerin et partent à la recherche de collaborations, locales, nationales, internationales, thématiques, transdisciplinaires. Quand ils font partie des heureux-ses élu-e-s - porteurs de projet - il faut trouver le contractuel qui fera le travail et qui souvent n'est plus le ou la jeune premier-e qui vient de finir sa thèse, mais plutôt un-e précaire de 30 ans passés qui court l'Europe, voire le monde, à la recherche d'un 5^{ème} ou 6^{ème} post doc.

Pour augmenter le paramètre clé de la visibilité, les laboratoires se structurent dans des groupements transdisciplinaires ou thématiques (Institut Carnot, Groupement de recherche), ils réfléchissent à la meilleure structuration de leur Unité Mixte de Recherche (il y a 10 ans la tendance était aux unités de plusieurs centaines de personnes, aujourd'hui à des unités plus petites de 70-80 personnes).

Donc faute de financement un peu pérenne les chercheurs passent déjà leur précieux temps à monter des projets, à chercher des collaborations et à rendre compte de leur travail auprès de ces organismes financeurs...

Aujourd'hui, sur les bons conseils du Comité d'Orientation Scientifique du site d'Aix-Marseille en 2015 et à ceux du jury Initiatives d'Excellence en 2016, deux nouveaux dispositifs sont mis en place dans notre université :

- Les Instituts de Recherche Universitaires, pour la recherche
- les EUR (École Universitaire de Recherche) pour l'enseignement

Au-delà de cette nouvelle couche qui vient alourdir des dispositifs pour le moins complexes et chronophages, on ne connaît rien des prérogatives de ces nouvelles organisations : auront-elles des moyens budgétaires, auront-elles un pouvoir de décision sur le recrutement des personnels, quelles seront leur relation avec les autres EPST et surtout quid du devenir des UMR ?!

La gouvernance fait mine de ne pas savoir, arguant que les décisions sont prises nationalement. Or ces dispositifs, même s'ils sont suggérés par des instances nationales sont créés et déployés localement.

C'est donc la panique dans les conseils de laboratoires qui ont dû s'exprimer en quelques jours. Les lettres d'intention étaient à remonter pour le 4 juin et les conseils de laboratoire qui ont abordé le sujet se sont réunis fin mai en urgence...

Une équipe devait choisir un et un seul institut, c'est donc la grande foire à la recherche !

En fonction des rumeurs de la création de tel ou tel institut, les équipes de chaque unité ont dû se prononcer pour le projet qui semblait le mieux leur correspondre, au risque que les équipes d'une même UMR choisissent toutes des instituts différents. Au-delà d'une complexification inutile et d'une réorganisation de plus, on voit bien se dessiner les risques d'explosion des unités.

Les chercheurs-ses et personnels des laboratoires sont inquiet-e-s de cette énième restructuration et lassé-e-s de cet énième dispositif censé leur donner la sacro-sainte visibilité et les conduire vers le graal de l'excellence. Dans les laboratoires on entend plutôt ces mots : « on a besoin de stabilité pour travailler ».

NB : Nous sommes dans une sorte de politique de changement permanent ; les conséquences sur la santé des personnels avaient été pointées dans le rapport d'expertise RPS de Cateis ([ici](#)) et sont également décrits dans ce petit film ([ici](#))

Une pétition à signer pour un financement pérenne pour une recherche scientifique indépendante et de qualité ([ici](#))

Lexique

ERC : European Research Council, en français Conseil européen de la recherche, soutient deux types de chercheurs : de jeunes chercheurs en début de carrière (entre 3 et 8 ans après avoir obtenu leur doctorat) qui peuvent prétendre à une ERC Starting Grant et des chercheurs expérimentés et renommés qui peuvent bénéficier d'une ERC Advanced Grant.

ANR : L'Agence Nationale de la Recherche a pour mission la mise en œuvre du financement de la recherche sur projets en France.

FUI : Fonds unique interministériel est un programme français destiné à soutenir la recherche appliquée, pour aider au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.

PIA : le Programme d'Investissements d'Avenir a été mis en place par l'Etat français pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

Élections professionnelles Fonction publique d'État

6 DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

Bibliothèques universitaires OUVERTURE LE DIMANCHE : la CGT ouvre le débat avec les personnels

Le Ministère de l'enseignement supérieur a transmis aux BU parisiennes un appel à projets, publié le 13 avril 2018, visant à les inciter à ouvrir les dimanches à partir de la rentrée 2018. Le contexte de l'arrivée de dizaines de milliers de bacheliers supplémentaires semble avoir poussé le Ministère à trouver des « solutions » en urgence, alors même que les bibliothèques (ESR, Culture et territoriales) franciliennes sont très souvent déjà à saturation !

L'appel à projets concerne des BU en capacité de proposer 400 places pour au moins 10 dimanches par année universitaire. Le Ministère mettrait à disposition une enveloppe budgétaire d'1,6 million d'euros sur 4 ans pour financer le supplément de rémunération des agents volontaires au travail dominical et les autres charges. Notons dans un premier temps que le Ministère n'envisage la rémunération du dimanche que sous forme d'heures supplémentaires, sans création de postes, et que le projet ne respecte pas le principe « à travail égal, salaire égal », puisque la rémunération des contractuels étudiants (CE) pourrait rester au SMIC.

Les directions de BU concernées par l'appel à projets se sont mis d'accord pour proposer 40€ net de l'heure, sauf pour les contractuel-le-s étudiant-e-s qui auraient environ 18€/h.

Aussi la CGT, ses adhérent-e-s et élu-e-s du personnel des bibliothèques en CPE et CAPN saisissent l'occasion pour ouvrir un large débat démocratique.

La CGT organise en ce moment des consultations dans les BU avec les personnels. Aux cours de celles déjà réalisées, notamment à la Bulac, il apparaît que les personnels sont partagés entre volontaires ou non pour travailler des dimanches et de nombreuses interrogations sont posées sur :

- l'objectif poursuivi par le Ministère,
- l'organisation collective et individuelle du travail,
- le niveau de compensation du travail dominical, sa nature, la pérennité de son financement,
- les conséquences sur la vie des agents et sur les personnels des sociétés de sécurité, de ménage et des CROUS pour la restauration.

La CGT dénonce par ailleurs le manque de concertation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avant de lancer son plan, l'attitude hostile aux représentants du personnel et à leurs organisations syndicales, dont la CGT, des directions des BU de Sainte Geneviève et Sainte Barbe qui ont fermé toute discussion en imposant une « consultation » à la va-vite des agents par courriel sans avoir préalablement dialogué avec les syndicats.

Nous rappelons aux collègues qu'une fois le processus

UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS SONT POUR LE TRAVAIL LE DIMANCHE



enclenché, il sera impossible de revenir en arrière.

La CGT rappelle sa position de principe, défavorable aux ouvertures des BU le dimanche sans création de postes et sans justification approfondie par les besoins des lecteurs, contre la dégradation de la qualité de vie des agents que cela entraînera. La CGT fait confiance aux agents pour choisir une solution conforme à leurs intérêts et apporte son soutien à leurs choix démocratiques.

« Référentiel métier de l'enseignant-e-s - chercheur-se » : Appel à la mobilisation

La réunion du 1er juin 2018 s'est déroulée dans un contexte particulier.

La mobilisation contre la loi ORE et ses avatars réglementaires se poursuit, tandis que le public prend conscience que Parcoursup opère le tri social des élèves.

Quelques jours à peine après une journée de grève et de manifestation nationale dans la fonction publique, le gouvernement dévoile ses ambitions en matière d'avenir de la fonction publique : réduction drastique des effectifs de fonctionnaires et des compétences des commissions paritaires, salaire au mérite, développement de la précarité...

C'est dans ce cadre que se tient cette réunion consacrée à un « référentiel métier de l'enseignant-e - chercheur-se », qui, selon les termes du ministère « n'a ni vocation normative ni valeur réglementaire », est présentée comme une déclinaison des missions statutaires des EC en « activités », « tâches » et « compétences », un guide pour l'élaboration du contenu des formations initiales et continues



dispensées aux enseignant-e-s - chercheurs- ses, et un outil au service du renforcement de l'attractivité du métier d'EC, voire de valorisation des compétences des EC.

Cependant, l'inventaire à la Prévert que constitue ce référentiel ne revêt aucun intérêt, sauf à considérer tout l'enjeu qu'il y a à s'attaquer **s u b r e p t i c e m e n t** à l'indépendance des enseignant-e-s chercheursetchercheuses dans l'accomplissement de leurs missions. Il élargit considérablement les tâches que les EC sont susceptibles d'effectuer dans le cadre de leur statut et ces tâches pourraient donc devenir obligatoires et sans paiement spécifique complémentaire. Ce référentiel attribue souvent aux EC des tâches normalement

dévolues à d'autres personnels, notamment BIATSS, aujourd'hui en sous effectifs chroniques eux-aussi. Par les injonctions relatives à la personnalité des individus, aux activités qu'ils ont à conduire et aux modes opératoires à adopter, **le projet de référentiel ne vise rien d'autre qu'à normer l'exercice de notre profession, et**

à substituer à la logique de mission de service public une perspective de gouvernance privée c'est-à-dire de gestion et de quantification de la performance des agents en vue de l'évaluation de leurs activités et de leur mise en concurrence. Il sert enfin de guide potentiel pour le recrutement massif à venir de contractuels en lieu et place des EC titulaires dont on peut craindre la disparition à terme (cf. France télécom, La poste, la SNCF) avec in fine celle du statut des enseignants chercheurs.

De plus, ce document, par sa portée générale, excède largement le cadre de la discussion sur la formation initiale à l'enseignement. Celle-ci se met en place dans les établissements pour la rentrée prochaine sans que le ministère ait commencé à rédiger le cahier des charges prévu par les conclusions de l'agenda social. En conséquence, les discussions doivent se recentrer sur le volet formation des enseignants et s'engager sur une tout autre base que ce texte.

Dans ces conditions, les organisations syndicales SNESUP-FSU, SUD éducation, CGT FERC-Sup refusent de participer à ce simulacre de concertation et de cautionner ce document. Elles demandent que les discussions du groupe de travail se concentre exclusivement sur le volet formation des enseignant-e-s-chercheurs -ses à partir de leur décret statutaire.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :
 Prénom :
 Portable :
 Mail :
 Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...):
 Corps :
 Grade :
 Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :

la cgt FERC SUP
 Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
 Faculté de Saint Charles
 3 place Victor Hugo
 13331 Marseille cedex 3
 Tel : 04.13.55.11.66

En bref...

Départ en retraite de la Directrice Générale des Services

Madame Dominique Escalier, Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille, part très prochainement à la retraite.

Si nos positionnements respectifs nous ont régulièrement amenés à nous opposer, et parfois fermement, nous lui reconnaissons une grande écoute et de véritables qualités humaines qui ont permis un travail constructif à plusieurs reprises ainsi que la résolution de nombreux dossiers individuels.

La CGT Ferc Sup de l'Université d'Aix-Marseille lui souhaite donc une belle et heureuse retraite.

En espérant que le ou la prochain-e DGS soit tout autant à l'écoute !

Où cela s'arrêtera-t-il ?

L'année dernière la fête de fin d'année s'est déroulée au MUCEM, cette année au stade Vélodrome... et l'an prochain ? au stade de France ? sur les pelouses de Château de Versailles ?

Si le MUCEM, établissement public national, avait un lien direct avec le service public ainsi qu'avec l'université, on peut se poser la question du rapport entre l'université et le stade Vélodrome... pardon le stade Orange Vélodrome, non pas pour sa couleur mais bien pour faire de la publicité à l'entreprise privée Orange ! Quel est le coût de cette festivité prestigieuse ? Dans l'intérêt de qui ?